

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 62 (1982)
Heft: 2

Rubrik: Bloc-notes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

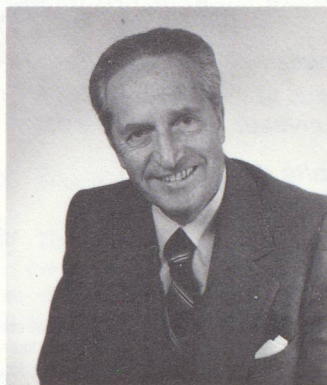
Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Changements à la tête de l'Union des Chambres de Commerce Suisses à l'étranger

A l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle de l'Union des Chambres de Commerce Suisses à l'étranger, qui s'est tenue à Bâle le 23 avril 1982 dans le cadre de la Foire Suisse d'Échantillons, Monsieur Hans Plüss, Président de l'Union depuis 1972, a remis sa charge à son successeur, Monsieur Max Hediger, Membre de la Direction générale de Sandoz S.A.

La Revue Économique Franco-Suisse et, par son intermédiaire, la Chambre de Commerce Suisse en France saisissent cette occasion pour remercier Monsieur Plüss des nombreuses activités qu'il a dé-



M. Max Hediger.

ployées entre 1972 et 1982 afin de développer les activités des Chambres de Commerce Suisses à l'étranger, et pour souhaiter à Monsieur Hediger de nombreuses satisfactions dans la nouvelle fonction qu'il a bien voulu accepter d'occuper.

La Chambre de Commerce Suisse en France a enfin le plaisir de souligner que son Président, Monsieur André Geiser, a été élu Vice-Président de l'Union des Chambres de Commerce Suisses à l'étranger lors de la dernière Assemblée générale, le 23 avril 1982, à Bâle.



HEURS ET MALHEURS D'UN TIMBRE FRANÇAIS SUR L'AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE

Nous sommes en août 1981. Les tarifs postaux français viennent de subir une augmentation notable et, désormais, toutes les lettres pesant moins de 20 grammes adressées de France vers la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Irlande, le Liechtenstein et la Suisse doivent être affranchies au tarif de 1,90 FF.

A partir de ce moment et pendant de longs mois, les correspondants de la Suisse qui résident en France durent ajouter des « Marianne » à des « Marianne » pour atteindre ce montant. Ils avaient beau varier leurs envois en remplaçant les « Marianne » regardant à droite par des « Marianne » regardant à gauche, ou en les ajoutant à des vignettes « Panthéon 21 mai 1981 », leur fibre franco-suisse ne vibrait pas et leur langue sur le dos de « Marianne » restait sèche.

Mais bientôt les Postes françaises, qui avaient été sollicitées à ce sujet en 1978, au moment de la mise en service d'une nouvelle piste de 3 900

mètres et d'installations annexes, puis en 1979, à l'occasion du 30^e anniversaire de l'institution, décidèrent de programmer un timbre sur l'Aéroport de Bâle-Mulhouse à l'intention des correspondants de Suisse, de Grande-Bretagne, de Grèce, d'Irlande et du Liechtenstein (les correspondants de Madagascar et des Comores étaient – il est vrai – aussi concernés puisque leurs lettres entre 35 et 40 grammes devaient être affranchies au tarif de 7,60 FF, soit quatre timbres à 1,90 FF).

Nombreux furent donc les lecteurs de la Revue Économique Franco-Suisse qui, le 15 mars 1982, découvrirent avec plaisir dans les bureaux de poste de France et de Navarre une nouvelle vignette sur l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.

Ce qu'ils ne savaient pas, c'est que 78 jours plus tard, cet « hymne à la gloire » de la coopération franco-suisse ne serait déjà plus qu'une pièce de collection. En effet, en raison d'impératifs budgétaires évidemment prioritaires, une nouvelle hausse des tarifs devait entrer en vigueur le 1^{er} juin 1982, faisant du montant de 1,90 FF une catégorie historique.

Il ne faut pas voir là, bien sûr, l'ex-

pression d'une volonté délibérée des Postes françaises de reléguer aux « obliettes » les relations franco-suisse, que de nombreux organismes, comme la Chambre de Commerce Suisse en France, s'efforcent de développer. Il ne faut pas y voir non plus la manifestation du désir de réparer un affront au petit voisin de l'Est : si le nom du dessinateur et du graveur de la vignette est peu élogieux, n'oublions pas qu'il est inscrit sur la carlingue de l'avion français et non sur celle de l'avion suisse.

Les Postes françaises pourront d'ailleurs bientôt se réhabiliter puisque le Président de la République fera l'année prochaine, en mai ou en juin, une visite officielle en Suisse et qu'elles profiteront certainement de cette bonne occasion pour remémorer à tous les Français – et cette fois pour de bon, avec un timbre du tarif normal pour la France – les excellentes relations qui ont toujours lié nos deux pays.

Espérons seulement qu'elles sauront voir plus loin que les mass medias de France, qui souvent ne connaissent de la Suisse que l'auteur de « La Sociologie de la nouvelle Afrique » et d'« Une Suisse au-dessus de tout soupçon ».